



ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

La Maison des Roseaux est un lieu de vie pour adultes en situation de handicap ayant une orientation Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Présentation

La Maison des Roseaux accueille des personnes en grande dépendance, nécessitant une surveillance, des soins et un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne.

D'une capacité de **59 places en accueil à temps plein** de **3 places en accueil temporaire** et d'**1 place en accueil de jour**, la Maison des Roseaux est ouverte en continu 365 jours par an et assure une surveillance 24/24.

Afin de respecter les besoins de chacun tout en veillant à la cohérence des groupes, la Maison des Roseaux accueille sur 3 unités :

- Personnes **polyhandicapées**, et personnes **handicapées vieillissantes ou en situation de régression**.
- Personnes en situation de **handicap psychique**.
- Personnes autistes ou nécessitant d'un **accompagnement en groupe restreint**

Missions principales

- > Proposer un **lieu de vie** bienveillant, sécurisé et sécurisant,
- > Accompagner les **actes de la vie quotidienne**,
- > Garantir les **soins médicaux et paramédicaux** en portant une attention permanente à toute expression de souffrance physique ou psychique,
- > Garantir un **service hôtelier** de qualité,
- > Compenser les difficultés liées au handicap afin de développer **l'indépendance**,
- > Favoriser l'**expression** des choix, du consentement afin de développer **l'autonomie**,
- > Proposer des activités afin de **donner sens aux journées**,
- > Favoriser la relation aux autres et la participation à une **vie sociale et citoyenne**,
- > Accompagner la **vie affective et sexuelle**,

- > Accompagner la **vie culturelle et spirituelle**,
- > Soutenir le maintien du **lien avec la famille et les proches**
- > Proposer un **lieu complémentaire du domicile**, aux résidants qui souhaitent bénéficier d'un accueil de jour,
- > Proposer un **accueil « à la carte »** et temporaire afin d'apporter un espace de répit à la personne et aux aidants, vérifier un projet de vie, offrir un lieu de vie dans un autre cadre, répondre à une demande d'accueil.

Projet Personnalisé d'Accompagnement

Un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** (PPA) est rédigé dans les 6 mois suivant l'entrée dans l'établissement. Pour le construire, l'équipe pluridisciplinaire recueille les besoins, souhaits, et centres d'intérêts de la personne accueillie, de la famille et/ou du représentant légal.

Le PPA définit les objectifs et les moyens de l'accompagnement ainsi que les acteurs et les échéances de mise en action. Le PPA est réévalué chaque année.

Lieu d'accueil

L'établissement favorise la libre circulation. Outre l'accueil et les locaux professionnels, l'établissement met à la disposition des personnes accueillies :

- > **Des espaces privés** : chambres individuelles avec salle de douche. La personne accueillie peut amener des objets et du mobilier personnel dans la mesure où la sécurité est respectée ;
- > **Des espaces collectifs et de convivialité**: salon, salon tv, salles à manger, cours intérieures sécurisées
- > **Des espaces d'activité et d'apaisement**: ateliers, salle de bain détente, salle snoezelen ...

La Maison des Roseaux dispose d'équipements adaptés à l'accompagnement et la prise en soins des personnes (lits surbaissés, vaisselle adaptée, lève-personnes...) ainsi qu'un parc automobile adapté.

Activités

La Maison des Roseaux propose des activités adaptées :

- > De **loisirs** : karaoké, fêtes, repas gourmandise, jeux de société, calèche ...,
- > **Occupationnelles** : activités manuelles, bricolage, peinture...,
- > D'**entretien domiciliaire** : rangement des affaires personnelles, réfection du lit ...,
- > D'**entretien personnel** : coiffure, manucure, esthétique...,
- > De **communication** : petit journal, entretien individuel, informatique, groupes d'expression ...,
- > De **détente**, de **stimulation sensorielle** et de **bien-être** : balnéothérapie, relaxation Snoezelen, effleurage, esthétique, médiation animale...,
- > Des **activités physiques** : marche, football, piscine, rencontres inter-établissement...,
- > Des **activités d'inclusion** et d'**ouverture sur l'extérieur** : bibliothèque, concert, marché, restaurant,
- > Des séjours de **vacances**...

Les activités sont animées par des professionnels de la structure, ou des professionnels extérieurs.

Restauration

La Maison des Roseaux souhaite allier **le plaisir de manger au besoin de se nourrir**. Les repas, confectionnés à la Fondation Bon Sauveur, sont servis en salle à manger ou en chambre selon les besoins individuels.

Des **repas thérapeutiques** sont proposés quotidiennement. Les régimes et les repas à texture modifiée sont établis sur prescription médicale en fonction des besoins de chaque personne.

Des repas respectant les convictions individuelles peuvent être mis en place sur demande.

Equipe Professionnelle



Pour assurer ses missions, l'établissement dispose d'une **équipe pluridisciplinaire** composée de professionnels **compétents et régulièrement formés**.

L'accompagnement de la vie quotidienne et les **activités** sont assurés par une équipe d'aides-soignants, d'aides-médico-psychologiques, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, de moniteurs-éducateurs et moniteurs d'atelier. Certaines activités peuvent être menées par des intervenants extérieurs.

Les **suivis** et **soins médicaux, paramédicaux et psychologiques**, en lien avec le médecin généraliste et le médecin psychiatre, sont assurés par des infirmiers, des aides-soignants, un ergothérapeute et un psychologue.

L'intervention de **professionnels de la Fondation** ou du **libéral** est possible en fonction des besoins des personnes. Cela concerne les **consultations spécialisées**, la kinésithérapie, la pédicurie ...

Le **service hôtelier et l'entretien** des locaux et des bâtiments sont assurés par une équipe d'Agents des Services Logistiques.

La **confection des repas** est assurée par la cuisine centrale de la Fondation Bon Sauveur.

L'**entretien du linge** est assuré par un prestataire extérieur.

L'accueil et l'accompagnement administratif sont assurés par une rédactrice, une assistance sociale, une responsable adjointe et une responsable d'établissement.

La Maison des Roseaux bénéficie des services supports de la Fondation Bon Sauveur (Ressources Humaines, Affaires financières, Informatique, Logistique, Sécurité...).

Droits des personnes accueillies



Les droits des usagers sont définis dans l'article L311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles. ([document à télécharger](#))

Pour respecter l'exercice de ces droits, les personnes accueillies, les représentants légaux et/ou familiaux ainsi que les professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisée s'appuient sur 7 outils :

- > La charte des droits et des libertés de la personne accueillie ([document à télécharger](#))
- > Le livret d'accueil
- > Le contrat de séjour
- > La personne qualifiée ([document à télécharger](#))
- > Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- > Le Conseil de la Vie Sociale
- > Le projet d'établissement

Soucieux du respect des droits mais aussi de la parole et de toute forme d'expression des personnes accueillies, les professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisée favorisent l'**association des personnes accueillies** au fonctionnement et à la **vie de l'établissement** par le recueil des souhaits en entretien individuel et lors de **groupes d'expression**.

Frais de séjour



Pour la personne accueillie à temps plein:

- Le prix de journée (hébergement et soin) est financé par l'**ARS (Agence régionale de Santé)**.
- Le **forfait journalier hospitalier** est à la charge de la personne accueillie au titre d'une participation financière aux frais d'hébergement

et d'entretien.

Pour la personne accueillie à la journée

- Le prix de journée (hébergement et soin) est financé par l'**ARS (Agence Régionale de Santé)**.
- Il n'y a pas de reste à charge pour la personne accueillie.
- Les **frais de transport** « domicile/établissement » sont pris en charge par l'établissement.

Admission



Une admission peut être demandée par la personne, sa famille, son représentant légal ou l'établissement ou service qui accompagne la démarche.

Le prérequis est la décision d'orientation MAS délivrée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Le **dossier d'inscription** est à retirer au secrétariat de l'établissement.

Après réception du dossier complet, une **rencontre** est proposée pour une présentation de l'établissement et des prestations ainsi que le recueil des besoins et souhaits d'accompagnement. A cette issue, un ou des **séjours d'accueil** temporaire pourront être proposés. Une **admission** pourra être proposée en fonction des **disponibilités de place**.

Démarche Qualité



La Maison des Roseaux s'engage à améliorer ses prestations au quotidien et sur le long terme. Elle tient compte des **textes réglementaires** et des **recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM*** Elle recueille régulièrement la satisfaction des personnes accueillies, de leurs familles, des représentants légaux, des salariés et des partenaires.

Elle constitue des **groupes de travail et de réflexion** Elle collabore avec le **service Qualité** de la Fondation et s'inscrit dans la périodicité des **évaluations** internes et externes.

**Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux*



Image 1 sur 4
Maison des Roseaux

ALLER PLUS LOIN

- > Prestations et allocations auxquelles vous pouvez prétendre
- > MDPH 22
- > Journal interne "Le P'tit journal des Roseaux"



FONDATION BON SAUVEUR

1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS